ORANGEONS LE MONDE !

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - 25 NOVEMBRE -

Encore de nos jours, est-il besoin de rappeler que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elle demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent (site ONU).

POURQUOI LE 25/11 ?

Le 25 Novembre 1960, les trois sœurs Mirabal, militantes activistes pour leurs droits, en lutte contre la dictature en république Dominicaine, sont brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.
Elles devinrent alors les symboles du combat pour éradiquer ce fléau qu'est la violence à l'égard des femmes.
Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54-134, l'Assemblée générale des Nations unies proclamait le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Quelques décennies plus tard, qui se souvient de cet événement ?
Pourtant, les sévices et tortures infligés par des hommes à des millions de femmes, sont bien réels et les colonnes de tous les journaux de la terre ne suffiraient pas si l'on voulait recenser la totalité de ces crimes : aux Etats-Unis, une femme est battue par son partenaire toutes les 15 secondes; en Afrique du Sud, une femme est violée toutes les 23 secondes ; au Bangladesh, près de la moitié des femmes ont subi des abus physiques de la part de leur conjoint, ...

En France, au 16/11/2019, 136 femmes sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.
Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé que l'ONDRP (observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), organisme qui mène chaque année des enquêtes sur les violences sexuelles, va disparaître. C'est un outil indispensable lorsque l'on veut faire reculer les violences sexistes et sexuelles. C'est grâce à cet organisme que l'on sait par exemple que 93 000 femmes sont victimes de viols chaque année ou que 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales en France. Sa disparition est une catastrophe.

« *Tant que les femmes et les filles, qui forment la moitié de la population de la planète, ne vivront pas à l'abri de la peur, de la violence et de l'insécurité quotidienne, il nous sera impossible de prétendre vivre dans un monde juste et égal.* »
António Guterres, Secrétaire général de l'ONU

Marches contre les violences sexistes et sexuelles
samedi 23 novembre pour dire STOP
aux féminicides et aux violences sexistes et sexuelles.

A Paris, rendez-vous à 14h, place de l'Opéra (Paris).
Et partout en France !

Retrouvez une carte des RDV ici :
http://bit.ly/noustoutespartout

En France, des associations appellent le gouvernement à mettre en place un plan d'envergure contre les violences faites aux femmes et mettent en avant l'exemple espagnol, le « pacte national contre la violence de genre » signé en Espagne par l'ensemble des groupes politiques au parlement.

Ce pacte comporte plus de 200 mesures et est censé aboutir en Espagne à une législation encore plus protectrice. Les violences faites aux femmes y sont définies comme toutes celles qui entraînent des blessures ou souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques.

Le statut de victime y est repensé pour inclure les femmes qui, par peur ou emprise, n'ont pas été en mesure de porter plainte. Elles pourront, à partir d'un certificat des services sociaux, bénéficier de toutes les mesures d'accompagnement et de protection. Le plan prévoit également d'améliorer la détection des violences dans les services d'urgences des hôpitaux et renforcer l'information et la prévention via les pharmacies et les centres médicaux.

Des brigades spécifiques seront mises en place dans les commissariats accessibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

Une lutte globale pour l'égalité et contre le sexisme

Un large pan du pacte est consacré à des mesures permettant de prendre le problème à la racine: mise en place de programmes de lutte contre le sexisme et pour l'égalité à tous les stades de la scolarité; campagne de prévention ciblant spécifiquement les mineurs, en utilisant nouvelles technologies et réseaux sociaux; travail avec les médias de façon à véhiculer une image non stéréotypée des femmes; mise en place d'un code de la publicité non sexiste; sanctions pour les clubs sportifs qui laissent passer les incitations à ce type de violences.

Le plan comprend aussi des mesures pour lutter contre les inégalités professionnelles, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les mariages forcés, les mutilations sexuelles. Il met par ailleurs l'accent sur les violences spécifiques via internet.
Conséquence directe de cette loi : ces décès sont en général très médiatisés. Quand une femme a été tuée dans telle ou telle localité, la municipalité décrète des journées de deuil, des manifestations devant la mairie… Cela prend une dimension sociale collective en vue de sensibiliser les gens. Actuellement **106 cours spéciales se consacrent uniquement aux affaires de violences faites aux femmes** par leur conjoint ou ex-conjoint. Même si la victime ne porte pas plainte, l'État espagnol peut le faire à sa place.
L'Espagne met aussi en œuvre des solutions techniques comme les bracelets électroniques (depuis 2009), pour **placer les conjoints violents sous surveillance,** dans les cas les plus graves où des ordres d'éloignement ont été pris.

Budget consequent et initiatives locales

Le royaume ibérique consacre également un budget important pour lutter contre la violence domestique. En 2018, sous la pression des associations, le pays a débloqué **200 millions d'euros** à répartir entre les différents ministères, les régions et les villes pour financer, entre autres, **les pensions pour les orphelins de la violence domestique**. L'Etat prévoit par ailleurs des aides financières pour aider les victimes à déménager. Près de 3 200 femmes en ont bénéficié l'an dernier.

Les initiatives locales destinées à éveiller les consciences se multiplient également, comme celle de Carolina Martinez, une ancienne officière de police, qui a créé l'association Edemm, afin de proposer aux femmes maltraitées un accompagnement par des femmes gardes du corps bénévoles.

Cet arsenal de mesure a permis à l'Espagne de réduire le nombre de féminicides conjugaux.

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919

POUR VOUS INFORMER,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?

www.snutefifsu.fr/pole-emploi
@snu.pole.emploi.fsu
@SnuPoleEmploi

snU.
PÔLE EMPLOI FSU
Le syndicat qui a du mordant !